

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

~~SG 91-082~~
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 17 JUIN à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

10 JUIN 1991

DATE D'AFFICHAGE

10 JUIN 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mme LISION,
CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER,
MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en
exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. CANDAU

ABSENTS EXCUSES : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, REVOLAT, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 26
Ne participe pas au vote : 1

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE THALASSOTHERAPIE REVITALISATION AU
FORT DU CHAY

VOTE : UNANIMITE

Par délibération SG n° 90/53 en date du 27 Juin 1990, le Conseil Municipal a approuvé le bail emphythéotique à intervenir avec la SA REVITHAL pour la réalisation d'un centre de Thalassothérapie - Revitalisation au Fort du Chay à ROYAN.

Les bâtiments devant revenir à la Ville en sa qualité de bailleur à l'issue du bail, l'acte passé le 23 Novembre 1990 a approuvé les plans et devis descriptifs des conditions et caractéristiques techniques de l'opération projetée.

Le descriptif et les plans de pompage et de rejet en mer ayant été établis, et quelques modifications dû être apportées au devis descriptif initial lors des travaux, il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au descriptif du contrat de promotion immobilière, ainsi que le descriptif et les plans de pompage et du rejet en mer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le bail emphythéotique en date du 23 Novembre 1990 liant la Ville à la SA REVITHAL,
- VU l'avenant n°1 au descriptif du contrat de promotion immobilière,
- VU le descriptif et les plans de pompage et du rejet en mer,
- VU l'avis de la Commission des Affaires Juridiques,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

dans le cadre de la construction d'un centre de Thalassothérapie - Revitalisation au Fort du Chay :

- d'approuver l'avenant n°1 au descriptif du contrat de promotion immobilière.
- d'approuver le descriptif et les plans de pompage et du rejet en mer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. Les Membres présents

Pour extrait conforme
Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 24 Juin 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT